



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 10 mai 2017 à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, président, monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président, madame la conseillère Myriam Nadeau et messieurs les conseillers Maxime Tremblay et Martin Lajeunesse formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier, vice-président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, madame Andrée Loyer, directrice administrative, monsieur Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2017-382

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD DES GRIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU -
MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur le boulevard des Grives, dossier RS-17-16, comme illustré au plan numéro CRO-17-083 du 27 mars 2017.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Des Grives	Est	À partir de l'accès nord de la rue du Shamal, sur une distance de 98 m vers le sud	2 h
Des Grives	Est	À partir de l'accès sud de la rue du Shamal, sur une distance de 88 m vers le nord	2 h

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-083 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-383

**MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES
SAINTE-MÉLANIE ET BÉDARD - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-
MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Sainte-Mélanie et Bédard, dossier RS-17-11, comme illustré au plan numéro CRO-17-088 du 20 février 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rues</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Bédard	Nord	À partir de la rue Sainte-Mélanie, sur une distance de 56 m vers l'est	En tout temps
Sainte-Mélanie	Est	À partir de la rue Bédard, sur une distance de 10 m vers le nord	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-088 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-384

**AUTORISER L'AJUSTEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX
SECTEUR DU BOULEVARD SAINT-JOSEPH, PHASE 1 - FIRME QUADRIVIUM
CONSEIL INC. - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-
VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1646 du 20 novembre 2013, adjugeait à la firme Quadrivium conseil inc. un mandat de services professionnels d'ingénieurs-conseils d'un montant de 124 115,51 \$ incluant les taxes, pour les études, les plans et devis et la surveillance des travaux dans le cadre de la phase 1 du projet de réfection des services municipaux du secteur du boulevard Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium conseil inc. a déposé une demande d'honoraires supplémentaires d'un montant de 20 448,58 \$ incluant les taxes, représentant des services professionnels non prévus au volet plans et devis;

CONSIDÉRANT QUE la firme Quadrivium conseil inc. demande un ajustement contractuel des honoraires professionnels du volet surveillance durant la construction de 18 163,18 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation de pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures en recommande l'approbation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve un montant supplémentaire de :

- 20 448,58 \$ incluant les taxes, à la firme Quadrivium conseil inc. pour des honoraires professionnels au volet plans et devis du mandat;
- 18 163,18 \$ incluant les taxes, en vertu de la clause d'ajustement prévue dans les documents d'appel d'offres, portant ainsi le cumulatif du montant à approuver à 38 611,76 \$ incluant les taxes.

Le coût révisé de ce mandat est de 162 727,27 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-13008-026-08846	35 257,68 \$	Honoraires professionnels – Projets routiers d'aqueduc et d'égouts - C-13-068 - Boulevards Saint-Joseph et Alexandre-Taché
04-13493	1 679,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 674,94 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-385

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUES CAMILLE-GAY, BISSON, MARGUERITE-BOURGEOYS ET DE SALABERRY - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINT-RAYMOND - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur les rues Camille-Gay, Bisson, Marguerite-Bourgeois et de Salaberry, dossier RS-16-245, comme illustré au plan numéro CRO-16-553 du 27 mars 2017.

Installer une zone d'arrêt interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Bisson	Ouest	De la rue Marguerite-Bourgeois, sur une distance de 31 m vers le sud	8 h à 9 h et 14 h 30 à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus
Bisson	Est	De la rue Camille-Gay, sur une distance de 39 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Rues	Côtés	Endroits	En vigueur
De Salaberry	Est	De la rue Camille-Gay, sur une distance de 50 m vers le nord	7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Camille-Guay	Nord	De la rue Bisson, sur une distance de 30 m vers l'ouest	8 h à 9 h et 14 h 30 à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus
Marguerite-Bourgeois	Sud	De la rue Bisson, sur une distance de 40 m vers l'ouest	8 h à 9 h et 14 h 30 à 16 h Lundi au vendredi Septembre à juin Excepté autobus

Installer une zone de stationnement limité :

Rues	Côtés	Endroits	En vigueur
Bisson	Ouest	De la rue Camille-Gay, sur une distance de 40 m vers le nord	15 minutes 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
Marguerite-Bourgeois	Sud	De la rue De Salaberry, sur une distance de 49 m vers l'est	1 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin
De Salaberry	Est	De la rue Marguerite-Bourgeois, sur une distance de 68 m vers le sud.	1 h 7 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Installer une zone de stationnement interdit :

Rues	Côtés	Endroits	En vigueur
Bisson	Ouest	Entre les rues Camille-Gay et Dumas	7 h à 17 h Lundi au vendredi 1 ^{er} décembre au 1 ^{er} avril
Camille-Guay	Sud	À partir d'un point situé à 33 m à l'ouest de la rue Bisson, sur une distance de 47 m vers l'ouest	7 h à 9 h 15 h à 17 h Lundi au vendredi Septembre à juin

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-16-553 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-386

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE BOURQUE - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - LOUISE BOUDRIAS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue Bourque, dossier RS-17-44, comme illustré au plan numéro CRO-17-170 du 4 avril 2017.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroits</u>	<u>En vigueur</u>
Bourque	Nord	Entre les rues Richelieu et Fortier	1 h 7 h à 18 h Lundi au vendredi
Bourque	Sud	À partir de la rue Richelieu, sur une distance de 116 m vers l'est	1 h 7 h à 18 h Lundi au vendredi

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-170 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-387

MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE SAINT-FRANÇOIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue Saint-François, dossier RS-17-41, comme illustré au plan numéro CRO-17-154 du 27 mars 2017.

Installer une zone de stationnement limité :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Saint-François	Ouest	À partir d'un point situé à 60 m au sud de la rue Gendron, sur une distance de 15 m vers le sud	2 h 7 h à 18 h Lundi au vendredi

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-154 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-388

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT –
RUE DU PRADO - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU –
MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur la rue du Prado, dossier RS-17-42, comme illustré au plan numéro CRO-17-164 du 29 mars 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Prado	Est	À partir de la rue de Munich, sur une distance de 32 m vers le sud	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-164 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-389

**MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT -
BOULEVARD DE L'AMÉRIQUE-FRANÇAISE - DISTRICT ÉLECTORAL DU
PLATEAU - MAXIME TREMBLAY**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète une modification à la réglementation du stationnement sur le boulevard de l'Amérique-Française, dossier RS-17-43, comme illustré au plan numéro CRO-17-161 du 28 mars 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côté</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
De l'Amérique-Française	Sud	À partir d'un point situé à 30 m à l'ouest du boulevard du Plateau, sur une distance de 39 m vers l'ouest	En tout temps

Cette modification annule toute réglementation existante dans la zone de stationnement mentionnée précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-161 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-390

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT POUR DES TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOUVELLEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX D'AQUEDUC ET D'ASPHALTAGE - 6369472 CANADA INC./ÉQUINOXE JMP - SECTEUR DE GATINEAU - PROGRAMME FCCQ 2014

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2015-74 du 4 février 2015, adjugeait un contrat d'un montant total approximatif de 2 478 722,32 \$ incluant les taxes, à l'entreprise 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP pour les travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'asphaltage dans le secteur de Gatineau (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-802 du 5 octobre 2016, autorisait un ajustement de coût de 133 187,86 \$ incluant les taxes, à l'entreprise 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP pour les travaux de renouvellement des services municipaux d'aqueduc et d'asphaltage dans le secteur de Gatineau (projet clé en main);

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP a déposé à la Ville d'autres demandes de coûts supplémentaires totalisant un montant de 487 476,65 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande d'accepter l'offre finale de l'entreprise, et ce, pour un montant de 154 219,66 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'ajustement au contrat dépasse la limite autorisée par le Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, soit de 100 000 \$ dans le cas présent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les demandes de coûts supplémentaires présentés en fonction des ordres de changement numéros 15 et 16, totalisant un montant de 154 219,66 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 766 129,84 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30756-011-08847	140 823,10 \$	Remplacement de réfection des conduites d'aqueduc, d'égouts et d'infrastructures - Réseau routier
04-13493	6 706,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 689,90 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-391

**AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - LCC ET ASSOCIÉS
- MISE AUX NORMES DU THÉÂTRE DE L'ÎLE - DISTRICT ÉLECTORAL DE
HULL-WRIGHT - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-268 du 12 avril 2016, octroyait à la firme LCC et associés un contrat pour un montant total de 2 021 389,94 \$ incluant les taxes, pour le projet d'agrandissement, rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Île;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2016-829 du 6 octobre 2016, autorisait un premier ajustement de coût à la firme LCC et associés pour un montant total de 173 174,04 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de 59 690,63 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu de la délégation de pouvoir numéro 141481, représentant les ordres de changements numéros 29 à 34;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Les architectes Carrier, Savard, Labelle et associés et les ordres de changement numéros 35 à 38 et 40 à 53 ont été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, pour des montants positifs de 61 244,01 \$ et des crédits au montant de 21 828,62 \$ pour un montant net de 39 415,39 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, une résolution du comité exécutif est nécessaire puisque le montant d'ajustement dépasse la limite prévue au règlement;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande cet ajustement de coût de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine la délégation de pouvoir numéro 141481 pour les ordres de changement numéros 29 à 34 pour un montant de 59 690,63 \$ incluant les taxes;
- approuve les crédits au montant de 21 828,62 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 61 244,01 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 35 à 38 et 40 à 53, dans le cadre du projet d'agrandissement, rénovation et mise aux normes du Théâtre de l'Île, portant ainsi le total des ajustements à 99 106,02 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 2 293 670 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-70011-005-08848	35 991,50 \$	Rénovation - Théâtre de l'Île – Résolution numéro CM-2016-346 - Rénovation
11-14008-007-08849	19 932,43 \$	Plan directeur électromécanique – MC - Théâtre de l'île
04-13493	2 663,37 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	2 656,71 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-392

MODIFICATIONS À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT - RUE DU ROUSSILLON - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité décrète des modifications à la réglementation du stationnement sur la rue du Roussillon, dossier RS-17-40, comme illustré au plan numéro CRO-17-169 du 3 avril 2017.

Installer une zone de stationnement interdit :

<u>Rue</u>	<u>Côtés</u>	<u>Endroit</u>	<u>En vigueur</u>
Du Roussillon	Ouest	À partir du boulevard Alexandre-Taché, sur une distance de 17 m vers le nord	En tout temps
Du Roussillon	Est	À partir du boulevard Alexandre-Taché, sur une distance de 16 m vers le nord	En tout temps

Ces modifications annulent toute réglementation existante dans les zones de stationnement mentionnées précédemment.

Le Service des travaux publics est autorisé à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise, le tout selon les directives du Service des infrastructures, conformément au plan numéro CRO-17-169 qui fait partie intégrante de la présente.

Adoptée

CE-2017-393

SOUSSION 2017 SP 016 - VALORISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Ralph M.Lang Custom inc., au C-45, chemin Hanna, Shawville, Québec, J0X 2Y0, pour la valorisation des biosolides municipaux digérés granulés de la Ville, selon les prix unitaires à la tonne métrique de l'option B, pour un montant total approximatif pour deux ans de 68 640,08 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 28 février 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette option.

Le contrat sera valide pour deux ans avec la possibilité de le prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année. Si l'option de renouvellement est retenue, les prix unitaires seront indexés selon l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2018 à 2021 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-41460-444-08845	19 116,44 \$	Granulation - Usine de traitement d'eaux usées – Transport au site d'enfouissement et frais de disposition
04-13493	910,42 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	908,14 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-394

AJUSTEMENT DE COÛT - SOUSSION 2012 SP 349A - ENTRETIEN ET RÉPARATION D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1119 du 3 juillet 2013, adjugeait à la firme Deslauriers (137269 Canada Ltée) un contrat pour les services de vérification des systèmes d'avertisseur d'incendie et des gicleurs – Section 1 pour un montant total approximatif pour cinq ans de 666 965,15 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2013-1119 du 3 juillet 2013, adjugeait également à la firme UTC Fire & Security Canada Chubb Edwards un contrat pour les services de vérification des extincteurs chimiques, des systèmes de batteries et de lumières d'urgence – Section 2 pour un montant total approximatif pour cinq ans de 312 801,27 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a la responsabilité légale de faire l'entretien des systèmes de protection incendie de ses édifices municipaux et de les maintenir conformes aux lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs travaux préventifs et travaux de mise aux normes ont dû être effectués jusqu'à maintenant et les montants alloués ne seront pas suffisants pour effectuer l'ensemble des travaux et des entretiens jusqu'à la fin du contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant supplémentaire de 242 541,20 \$ incluant les taxes, à la firme Deslauriers (137269 Canada Ltée) pour les services de vérification des systèmes d'avertisseur d'incendie et des gicleurs de divers édifices municipaux, portant ainsi le total du contrat à un montant approximatif pour une période de cinq ans de 909 506,35 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise un montant à 22 452,77 \$ incluant les taxes, à la firme UTC Fire & Security Canada Chubb Edwards, pour les services de vérification des extincteurs chimiques, des systèmes de batteries et de lumières d'urgence, portant ainsi le total du contrat à un montant approximatif pour une période de cinq ans à 335 254,04 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-395

MODIFICATION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2017-151 - LOCATION DE VÉHICULES LÉGERS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2017-151 du 22 février 2017, a adjugé un contrat aux firmes 2313 7292 Québec inc. (Discount Location d'autos et camions) et Budget Auto inc. pour la location de véhicules légers répartie selon les items 1 à 33;

CONSIDÉRANT QUE la firme Budget Auto inc. n'a pas soumis le plus bas coût mensuel de location pour l'article 13 de la section deux;

CONSIDÉRANT QUE le contrat doit être adjugé au plus bas soumissionnaire conforme pour cet item :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité modifie la résolution afin de retirer le contrat à la firme Budget Auto inc. pour l'article 13 et adjuger un contrat à la firme 2313 7292 Québec inc. (Discount Location d'autos et camions) à savoir :

Section 2 - Location autres véhicules			
2313 7292 Québec inc. (Discount Location d'autos et camions)	Tarifs excluant les taxes		
	Journalier	Hebdomadaire	Mensuel
Article 13 – Camionnette ½ tonne cabine équipage (crew cab) 4x4 (boîte minimum de 6 pieds)	70,95 \$	417 \$	741 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-396

SOUSSION 2017 SP 018 - FOURNITURE DE BOIS ET DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Matériaux Pont-Masson inc., 2715, Monseigneur-Langlois, Salaberry-de-Valleyfield, Québec, J6S 5P7, pour la fourniture de bois et de matériaux de construction, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif de 150 811,43 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 14 mars 2017, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'une année, et ce, à compter de la date d'adjudication par le comité exécutif avec la possibilité de le prolonger pour une période additionnelle d'une année.

Les fonds à cette fin seront pris à même divers postes budgétaires, et ce, selon les disponibilités budgétaires.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-397*

CORPORATION DU FESTIVAL DE MONTGOLFIÈRES DE GATINEAU INC. - RENOUELEMENT DU CAUTIONNEMENT DE LA MARGE DE CRÉDIT - 350 000 \$

CONSIDÉRANT QUE ce conseil, par sa résolution numéro CM-2012-585 du 19 juin 2012, a approuvé un cautionnement de 350 000 \$ de la marge de crédit de la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc., et ce, pour une période maximale de cinq ans;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 28 de la Loi sur les cités et villes, un cautionnement d'un montant supérieur à 100 000 \$ est conditionnel à l'approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de cautionner la marge de crédit de la Corporation du Festival de montgolfières de Gatineau inc. au montant de 350 000 \$, et ce, pour une période maximale de cinq ans.

Ce cautionnement est conditionnel à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-398

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 POUR UN MONTANT TOTAL DE 373 605,97 \$ POUR LA PÉRIODE DU 13 AU 19 AVRIL 2017**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 373 605,97 \$ pour la période du 13 au 19 avril 2017.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-399

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 12 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 16 - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 AINSI QUE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 12, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 16, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 12	Pièces de comptes à payer	26 671,13 \$	17 au 21 avril 2017
Liste PD numéro 16	Pièces de comptes à payer	267 949,55 \$	17 au 21 avril 2017
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	4 525,03 \$	17 au 21 avril 2017
Liste des embauches numéro 14	Embauches de personnel temporaire	947 730,66 \$	9 au 15 avril 2017

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-400*

ENTENTE DE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION FORÊT BOUCHER ET LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Fondation forêt Boucher a déposé une proposition de partenariat pour le transfert de la gestion du territoire de la forêt Boucher;

CONSIDÉRANT QUE cette proposition a été analysée par les différents services municipaux concernés;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau n'est pas propriétaire de l'ensemble de la forêt Boucher;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent officialiser, par le biais de la présente entente, leur intérêt à maintenir leur collaboration;

CONSIDÉRANT l'orientation Ville verte, active et en santé identifiée par la Ville dans le programme du conseil municipal 2014-2017 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser :

- le trésorier à puiser à même le Fonds de développement des communautés, la somme de 20 000 \$ au poste budgétaire 18-12034-015 et à puiser à la réserve du Fonds vert, la somme de 20 000 \$ au poste budgétaire 02-47200-972 du Service de l'environnement pour la réalisation de cette entente et de faire les écritures comptables pour donner suite à la présente;
- le paiement de la subvention qui sera réalisé en un seul versement effectué par le centre de services d'Aylmer.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-47200-972	40 000 \$	Fond vert - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
03-10110	20 000 \$		Dépenses immobilisables financées par une activité financière - Subventions
02-47200-972		20 000 \$	Fonds vert - Subventions

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier sont autorisés à signer l'entente entre la Ville de Gatineau et la Fondation forêt Boucher.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2017-401

SUBVENTION DE 6 000 \$ - ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS D'AYLMER INC. - 4^e ÉDITION DU FESTIVAL DE LA PRINCIPALE DU 18 AU 20 AOÛT 2017 - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - JOSÉE LACASSE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 6 000 \$ à l'ordre de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer inc., 115, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3H2, à titre de subvention pour la 4^e édition du Festival de la Principale qui aura lieu du 18 au 20 août 2017.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79931-972	6 000 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer - Aménagement - Subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79931-692	6 000 \$		Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer - Aménagement – Équipements non capitalisables
02-79931-972		6 000 \$	Madame la conseillère Josée Lacasse – District électoral d’Aylmer - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-402

**SOUSSIONS 2017 SP 072 ET 2017 SP 073 - PORTEFEUILLE DES ASSURANCES
RESPONSABILITÉS (INCLUANT L'AUTOMOBILE) ET PORTEFEUILLE DES
ASSURANCES DES BIENS - SERVICE DES FINANCES**

CONSIDÉRANT QUE ce comité désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE ce comité a retenu la firme Consulrisk inc. pour aider la municipalité à gérer son portefeuille d’assurances et considérant la recommandation de cette dernière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme BFL Canada inc., 2200-2001, avenue McGill Collège, Montréal, Québec, H3A 1G1, pour la couverture des assurances en responsabilité civile, municipale et automobile ainsi que les assurances pour dommages aux biens, chaudières et machinerie, l’assurance fidélité des employés et assurance accidents, au montant de 686 377 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et les soumissions déposées le 4 avril 2017.

Le contrat débutera le 1^{er} juin 2017 et se terminera le 1^{er} juin 2018.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-9100-421-08850	187 102,84 \$	Gestion des assurances - Assurances - Biens
02-19100-422-08851	88 174,84 \$	Gestion des assurances - Assurance - Responsabilité civile et municipale
02-19100-423-08852	122 592,51 \$	Gestion des assurances - Assurance - Véhicules
02-19100-429-08853	4 553,36 \$	Gestion des assurances - Autres assurances
04-19100	283 953,45 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-403

ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME CATHY BRAZEAU À TITRE DE CONSEILLÈRE EN RESSOURCES HUMAINES, RELATIONS DE TRAVAIL AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de conseiller en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de madame Cathy Brazeau au poste de conseillère en ressources humaines, Relations de travail (poste numéro SRH-CAD-018 au plan d'effectifs des cadres) du Service des ressources humaines, sous la gouverne du directeur adjoint, Relations de travail.

Le salaire de madame Cathy Brazeau est établi à la classe 3, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Madame Cathy Brazeau sera assujettie à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Madame Cathy Brazeau est assujettie à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau. À l'exception de l'article I, elle bénéficiera de trois semaines de vacances par année.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-16100-115 – Service des ressources humaines – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-404

PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR CRAIG LABOSSIERE À TITRE DE CHEF DE SECTION, INSPECTION - SERVICE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de chef de section, Inspection (poste numéro UDD-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur Craig Labossière au poste chef de section, Inspection (poste numéro UDD-CAD-044 au plan d'effectifs des cadres) au Service de l'urbanisme et du développement durable sous la gouverne du directeur adjoint, Planification et gestion du territoire.

Le salaire de monsieur Craig Labossière est établi à la classe 5, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Craig Labossière sera assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Craig Labossière est assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61390-115 – Inspection – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-405

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DAVID MARTEL À TITRE DE CONTREMAÎTRE DE SOIR - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre contremaître de soir à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface au Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à la prolongation de cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur David Martel à titre contremaître de soir à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface au Service des travaux publics pour une période prévue du 1^{er} avril au 31 décembre 2017.

Le salaire de monsieur David Martel sera celui de la classe 2, échelon 5 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-135 – Réseau d'aqueduc – Temporaires – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-406

PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DANIEL BARNABÉ À TITRE DE CONTREMAÎTRE DE RELÈVE - DIVISION DE L'AQUEDUC, DES ÉGOUTS ET DU DRAINAGE DE SURFACE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 726-1-2014 concernant la délégation du pouvoir de dépenser et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau à certains fonctionnaires, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 25 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler une affectation temporaire à titre de contremaître de relève à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE la dépense accordée à cette affectation temporaire dépassera la somme de 25 000 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la prolongation de l'affectation temporaire de monsieur Daniel Barnabé à titre de contremaître de relève à la Division de l'aqueduc, des égouts et du drainage de surface au Service des travaux publics pour la période du 15 avril 2017 au 1^{er} janvier 2018.

Le salaire de monsieur Daniel Barnabé sera celui de la classe 2, échelon 6 de l'échelle salariale des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-41310-135 - Réseau d'aqueduc - Temporaires - Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2017.

Adoptée

CE-2017-407

MUTATION ET PERMANENCE DE MONSIEUR JACQUES BRIAND À TITRE DE RESPONSABLE, LOISIRS, SPORTS ET DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - BUCKINGHAM ET MASSON-ANGERS AU CENTRE DE SERVICES DE BUCKINGHAM

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler un poste de responsable, Loisirs, sports et développement des communautés – Buckingham et Masson-Angers (poste numéro CSB-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) du centre de services de Buckingham, selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la mutation et la permanence de monsieur Jacques Briand au poste de responsable, Loisirs, sports et développement des communautés – Buckingham et Masson-Angers (poste numéro CSB-CAD-003 au plan d'effectifs des cadres) du centre de services de Buckingham sous la gouverne du directeur.

Le salaire de monsieur Jacques Briand est établi à la classe 4, échelon 7 de l'échelle salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Jacques Briand est assujetti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-71014-115 – Administration – Loisirs, sports et développement des communautés - Buckingham et Masson-Angers – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 5 mai 2017.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

GILLES CARPENTIER
Conseiller et vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif